Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Campagne electorale municipales 2020

Par Chaton

Bonjour,
Je suis habitante d'une commune de 200 habitants, un ancien maire veut se représenter.
Il a déjà distribuer un tract dans les boites aux lettres présentant son programme s'il est élu maire (mais il ne présente pas sa liste), ma question est, a-t-il le droit de faire cela étant donner que la campagne ne commence que le 2 mars ?
Merci.